



## Tarif Social

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>

### Composition du prix de votre énergie<sup>(6)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

- Vous profitez d'un prix légalement établi
- Le tarif social est accessible uniquement pour les clients protégés

### Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture électronique par défaut
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

### Prix d'énergie Fixe - durée indéterminée<sup>(10)</sup>

**Redevance fixe (€/an)**

0,00



**Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**

4,457



## Tarif Social

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>

## Suppléments

### Accise fédérale<sup>(8)</sup> (€cent/kWh)

Toutes consommations 0,29362

- (1) Le tarif social est calculé par la CREG pour une période de 3 mois conformément à l'Arrêté Ministériel du 30 mars 2007. Les tarifs de réseaux sont inclus dans le tarif social.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements).
- (8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/07/2023. Il est calculé sur base annuelle.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.
- (10) Nous nous réservons le droit d'adapter chaque année votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.

### Frais de rappel et de mise en demeure <sup>(3) (7)</sup> Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €